



RD 786 Commune de Tréguier

Le franchissement du *Pont Canada* interdit aux véhicules de plus de 19 tonnes

A compter du jeudi 16 juin, midi, le franchissement du Pont Canada, sur la commune de Tréguier, est interdit dans les deux sens aux véhicules d'un poids total en charge supérieur à 19 tonnes. Cette restriction de la circulation est mise en place par mesure de précaution, dans l'attente des conclusions d'une étude sur la capacité de portance de l'ouvrage. Une déviation est mise en place pour ces poids lourds sur la RD 786.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement d'une visite du pont organisée en avril dernier. Une inspection générale a alors été engagée, afin d'actualiser le diagnostic d'état, remontant à 2012, d'un ouvrage emblématique du département.

Dans le sens Paimpol-Tréguier, la circulation sera déviée vers un itinéraire jalonné à partir du giratoire de Crec'h Choupot, via la RD 20 empruntant la commune de Pouldouran et la RD 33 empruntant les communes de Troguéry, Pommerit-Jaudy et La Roche Derrien.

Dans le sens Tréguier-Paimpol, la circulation sera déviée vers un itinéraire jalonné à partir du giratoire de Pont Losquet sur la RD 786, via la RD 6 jusqu'à Ploëzal, en traversant Pommerit-Jaudy, puis les RD 37 et 787 jusqu'à Pleudaniel et enfin la RD 33 jusqu'au giratoire de Kerantour pour retrouver la RD 786.

A noter que les commerces de Traou Meur sur la RD 786 restent accessibles pendant la durée d'application de cette réglementation.

Contacts Presse :

Sandrine MORDELLES

Maison du Département de Lannion / Agence
Technique

E. sandrine.mordelles@cotesdarmor.fr

T. 02 96 04 01 52

Fouad SOUAK

Chef de cabinet du Président
Département des Côtes-d'Armor

E. fouad.souak@cotesdarmor.fr

T. 02 96 62 62 11